

## Délibération 2024-14

**Point de l'ordre du jour :** V 5.3

**Objet :** Plan d'action contrôle interne 2024-2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;

**Vote unique :**

Le conseil d'administration approuve le plan d'action du contrôle interne 2024-2025 tel que présenté dans le document annexé à la présente décision.

Nombres de votants : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 28 juin 2024.

Pour extrait conforme,  
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

*Pièce jointe : Projet d'administration [ENS]EMBLE 2023-2027*

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA – 28/06/2024 - D.2024-14

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

22/07/2024

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le :

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.

---

## Objet de la note : Plan d'action contrôle interne 2024-2025

La présente note a pour objet de faire un point sur les travaux du comité de pilotage du contrôle interne à l'École normale supérieure Paris-Saclay et la présentation de ses missions.

La démarche a été engagée en 2021 (CA septembre 2020) puis relancée courant 2023 après une période de transition liée au renouvellement de la Présidence et de la Direction Générale des Services ainsi qu'au départ de l'agent en charge du sujet. Le dernier comité de pilotage s'est réuni fin 2023. Un prochain comité est prévu pour la rentrée de septembre 2024.

La mise en œuvre du contrôle interne repose sur une 4 étapes :

- Description des processus
- Cartographie des risques
- Définition d'un plan d'action
- Mise en œuvre correctives et supervision

### 1. Point à date

Les travaux réalisés depuis 2021 ont permis d'identifier et d'engager le travail sur neuf processus critiques de l'établissement :

- Paie
- Exécution des marchés
- Engagement décennal
- Contrats de recherche
- Habilitations informatique
- Missions
- Création de tiers
- CDSN
- Inventaire comptable / physique

Parmi ces 9 chantiers 7 ont été engagés dont 4 (paie, marché et engagement décennal, CDSN) pour les lesquels une partie des étapes de travail ont été réalisées et des mesures correctives mise en place afin de réduire les risques et simplifier les processus (voir tableau de synthèse). Les chantiers prioritaires.

Pour 2024 l'objectif prioritaire est de finaliser le travail engagé sur les processus missions et contrats de recherche afin de mettre en place les mesures correctives en fin d'année. Le chantier « habilitations informatiques » constitue un point critique en termes de sécurité et aussi de capacité à mener des projets informatiques de manière fluide. Il sera pris en charge plus directement par la DSI au regard des développements nécessaires.